

LE GOUVERNEMENT MCGUINITY ÉTEND LE CONGÉ FAMILIAL POUR RAISON MÉDICALE

Un plus grand nombre d'Ontariens ont droit à un congé avec protection de l'emploi

TORONTO — Steve Peters, ministre du Travail, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement McGuinty prend des dispositions afin qu'un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens aient droit à un congé familial pour raison médicale; ces dispositions prendront effet immédiatement.

« Le congé familial pour raison médicale de l'Ontario s'étend et permet désormais aux employés de prodiguer des soins à d'autres membres de la famille et à des personnes qui sont considérées comme faisant partie de la famille, a déclaré M. Peters. Nous sommes du côté des employés qui ont besoin d'être confortés dans l'idée que leur emploi sera protégé tandis qu'ils s'occupent d'une personne chère souffrant d'une maladie grave. »

Le congé familial pour raison médicale donne aux employés un congé non-payé d'une durée maximale de huit semaines, avec protection de l'emploi, pour prodiguer des soins à un membre de la famille qui souffre d'une maladie grave ou à une personne qui considère l'employé comme un membre de la famille, telle qu'un ami proche, lorsque cette maladie risque grandement de causer le décès dans un délai de 26 semaines.

En vigueur depuis juin 2004, le congé familial pour raison médicale s'inscrit dans le cadre des prestations de compassion du gouvernement fédéral qui permettent aux employés placés dans ce genre de situation de demander des prestations d'assurance-emploi pendant la période où ils ne peuvent pas travailler.

À l'instar des congés de maternité et parentaux, le congé familial pour raison médicale permet aux gens de parvenir à un meilleur équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et familiales. Tous ces congés sont là pour soutenir les Ontariennes et les Ontariens à des moments importants de leur vie, selon M. Peters.

« Les habitants de l'Ontario constituent notre ressource la plus précieuse, et ce gouvernement croit en l'importance de faire de la province un endroit où il fait bon vivre et travailler aujourd'hui et pendant les années à venir », a-t-il ajouté.

Pour obtenir des précisions sur les conditions d'admissibilité élargies, veuillez vous rendre sur le site du ministère à www.labour.gov.on.ca ou composez sans frais le 1 800 531-5551.

Renseignements :
Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Also available in English

www.labour.gov.on.ca